RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 3G
Société Civile Immobilière au capital de 153 973,51 euros
Siège social : 5 Rue du Beaujolais
42290 SORBIERS
419 017 439 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze avril,
A 17 heures,

Les associés de la société 3G, société civile immobilière au capital de 153 973,51 euros, divisé en 10 100 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis 5 Rue du Beaujolais – 42290 SORBIERS, sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame GLADEL Françoise, née GIROUX, propriétaire de 2 900 parts sociales,

- Monsieur GLADEL André, propriétaire de 7 200 parts sociales,
Décédé le 17 juillet 2023,
Représenté par Madame GLADEL Françoise (son épouse), Messieurs Hervé GLADEL, Bruno GLADEL et Alban GLADEL (ses enfants), représentant l'intégralité de ladite succession.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame GLADEL Françoise, en qualité de représentante de la société SCI 3G, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

HG FG BG AG

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la nouvelle répartition des parts sociales suite à la succession de Monsieur GLADEL André, associé et gérant,

- Agrément de nouveaux associés,

- Nomination de deux nouveaux gérants, en remplacement de Monsieur André GLADEL et de Madame Françoise GLADEL par suite de sa démission,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- projet de répartition des parts sociales suite à la succession de Monsieur GLADEL André, associé et gérant,

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du projet de répartition des parts sociales suite à la succession de Monsieur GLADEL André, associé et gérant, décide d'approuver la nouvelle répartition des parts sociales de la SCI 3G comme suit :

- Madame GLADEL Françoise, née GIROUX, propriétaire de en pleine propriété et 7 200 parts sociales en usufruit,	2 900 parts sociales
- Monsieur GLADEL Hervé, propriétaire de en nue-propriété,	5 000 parts sociales
- Monsieur GLADEL Bruno, propriétaire de en nue-propriété,	2 200 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HG FG BG

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, d'agréer expressément les personnes physiques suivantes en qualité de nouveaux associés à compter de ce jour, à savoir :

Monsieur Hervé GLADEL,
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant 41 Avenue du Val Saint André – 13100 AIX-EN-PROVENCE.
Monsieur Hervé GLADEL exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Bruno GLADEL,
Né à [redacted] 1er janvier [redacted]
De nationa[redacted]
Demeurant [redacted]
Monsieur Bruno GLADEL exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur André GLADEL et de Madame Françoise GLADEL de leurs fonctions de cogérants de la société, à compter de ce jour, et décide de nommer en qualité de nouveaux gérants, à compter de ce jour et sans limitation de durée, mais avec une limitation de pouvoir à hauteur de 500 euros :

Monsieur Hervé GLADEL,
Né à [redacted] le [redacted]
De nationa[redacted]
Demeurant [redacted]
Monsieur Hervé GLADEL exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Bruno GLADEL,
Né à [redacted] 1er janvier [redacted]
De nationa[redacted]
Demeurant [redacted]
Monsieur Bruno GLADEL exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Hervé GLADEL et Bruno GLADEL déclarent qu'ils acceptent les fonctions de gérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

[redacted]

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

